

Monsieur le Maire

ST TROJAN LES BAINS

268.Cont/TX/PO

O B J E T : Utilisation des désherbants à proximité du milieu marin.

R E F : Votre lettre du 1er avril 1982 ref. JD/KR

Vous me demandez par lettre citée en référence mon avis sur les informations, données par la Société X., relatives aux désherbants totaux qu'elle commercialise,

Ma réponse ne portera que sur la toxicité des produits vis à vis du milieu marin.

- 1° - L'ATRAZINE a une rémanence non négligeable.
- 2° - L'AMINOTRIAZOLE semble peu toxique.

Ces deux produits, faute de mieux, peuvent, sous certaines réserves, être utilisés à proximité du milieu marin.

- 3° - LE BROMACIL : - Très soluble dans l'eau.
- Agit par les racines.

Sa dégradation due à des bactéries terrigènes sera très lente en eau de mer où ces microorganismes n'existent pas.

- 4° - LE TRICHLORACETATE DE SODIUM (T. A. C. ou T. C. A.) :
- Très soluble dans l'eau.
- Proche du DALAPON sur lequel notre avis est très réservé.

Je pense qu'il faut exclure à priori les produits contenant BROMACIL et T. A. C.

Je me permet de vous communiquer quelques informations pratiques qui faciliteront votre choix et vous permettront d'utiliser ces produits avec le maximum de sécurité pour le milieu marin.

En cas de problème, n'hésitez pas à nous consulter.

.../...

Critères de choix :

- Toxicité du produit vis-à-vis de la faune et de la flore aquatique, lorsqu'elle a été décrite.

- Solubilité dans l'eau. Si elle est élevée, les risques de pénétration dans les organismes et d'entraînement des résidus vers le milieu marin, sont augmentés. De ce fait les produits peu solubles ou insolubles sont à préférer ;

- Rémanence ; dans tous les cas de figure les produits rapidement biodégradables seront à préférer aux composés fixés dans le substrat dont l'activité excède plusieurs mois ;

- Mode d'action ; les produits spécifiques agissant par l'intermédiaire des feuilles sont à préférer aux herbicides détruisant les racines par fixation dans les sols.

De plus, certaines catégories de composants réputés pour leur toxicité doivent conduire à rejeter les herbicides qui les contiennent.

Nous vous conseillons d'utiliser des produits à base :

- GLYPHOSATE qui agit par les feuilles et qui est non persistant.
- ETHYL CARBAMOYL PHOSPHONATE D'AMMONIUM qui agit par les feuilles et qui est rapidement dégradé par les micro organismes.

- DICHLOBENIL qui est très peu soluble dans l'eau et subit une hydrolyse alcaline.

- L'ATRAZINE, la SIMAZINE et l'AMINOTRIAZOLE peuvent être utilisés mais leur rémanence est un point négatif.

Cette liste n'a rien d'exhaustif.

Mode d'utilisation :

- Période sèche, sans vent et en mortes eaux.
- Éviter les mois de mai à septembre (Maturation et reproduction des moules et huîtres).
- Se méfier du réseau de collecte des eaux pluviales.

En espérant que ma réponse vous satisfera,

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef d'Inspection.

J. L. COEURDACIER.